

2.—De Dame J.-G.-A. Gendreau et al., réclamant des dommages causés par la fermeture de la partie supérieure de la rue Amherst.

Renvoyées à la Commission de la Voirie.

3.—De la Corporation de Notre-Dame-de-Grâces, protestant contre l'établissement d'un hôpital de tuberculeux. Renvoyée à la Commission d'Hygiène et de Statistiques.

4.—Du Conseil des Métiers et du Travail protestant contre l'augmentation projetée de la taxe imposée sur les colporteurs.

5.—De contribuables des paroisses du Sacré-Coeur de Jésus, Hochelaga, de Ste-Agnès, de St-Jean-Baptiste, de St-Pierre, de St-Vincent-de-Paul, de Ste-Anne, de St-Joseph, de St-Denis, de St-Louis, de St-Grégoire le Thaumaturge, de Ste-Cunégonde, de St-Henri, de Ste-Hélène, de la Ligue Anti-alcoolique, de la "Hoch Women's Chris. Union," de la "District Lodge of Good Templars," de la "Unity Lodge of Good Templars," demandant que soit adopté par le Conseil le règlement projeté concernant la fermeture à bonne heure des auberges.

6.—De contribuables de la Ville (environ 25,000) demandant que le règlement projeté de la fermeture à bonne heure des auberges ne soit pas adopté par le Conseil.

Déposées sur le bureau.

AVIS DE MOTIONS.

7.—De M. l'échevin Gallery, à l'effet d'abroger le règlement No 394, *re* établissement d'une usine municipale pour la production d'énergie électrique.

8.—De M. l'échevin Mercier, pour faire imprimer un certain règlement.

ORDRE DU JOUR

9.—Etant lu l'ordre du jour pour prendre en considération un rapport de l'Honorable Juge Cannon sur l'administration de la Ville, il est ordonné que ledit rapport soit considéré comme lu, attendu que tous les membres du Conseil ont en mains des copies imprimées dudit rapport.

A ce sujet, soumis et lu un rapport supplémentaire de M. Arthur Gagné, secrétaire de la Commission Royale, nommée pour faire une enquête complète sur l'administration de Montréal, condamnant certains échevins et autres personnes à payer une partie des frais encourus au sujet de ladite Commission Royale, lequel rapport est déposé sur le bureau.

Ledit rapport de M. le juge Cannon, constituant le premier ordre du jour, est aussi déposé sur le bureau.

10.—Etant lu l'ordre du jour pour prendre en considération un avis de motion de M. l'échevin Robinson, à l'effet de fixer le salaire des Commissaires,

Ledit avis de motion est référé à la Commission des Finances pour examen et rapport.

11.—Etant lu l'ordre du jour pour adopter en 2ème et 3ème lectures un règlement à l'effet de fermer les auberges à certaines heures.

M. l'échevin CARTER, appuyé par M. l'échevin J.-B.-A. MARTIN,

Propose: Que le Conseil procède à l'étude dudit règlement en 2ème lecture.

M. l'échevin L.-A. Lapointe prétend que ledit règlement n'a pas été soumis au Conseil d'une manière régulière.

(1) Parce que ledit règlement n'est pas conforme aux dispositions de l'article 161 de la Loi des Licences.

(2) Parce que ledit règlement a été soumis en blanc lorsqu'il a été soumis pour la 1ère lecture et

(3) Parce qu'il n'y a aucune disposition dans l'avis de motion qui a été donné antérieurement ni dans le projet de règlement maintenant devant le Conseil, à l'effet d'amender ou d'abroger les règlements Nos 28 et 36 qui se rattachent au même sujet.

Et un débat s'engageant,

Son Honneur le Maire déclare que, dans son opinion, la règle 74 des règles du Conseil ne s'applique pas au présent projet de règlement. Cependant il croit opportun de consulter le Département en Loi sur la légalité des procédures qui sont devant le Conseil.

Sur ce, M. l'échevin L.-A. LAPOINTE, appuyé par M. l'échevin GIROUX,

2.—Fram Dame J. G. A. Gendreau et al. claiming damages on account of the closing of the upper part of Amherst street.

Referred to Road Committee.

3.—From Corporation of Notre-Dame de Grâces protesting against the establishment of a tuberculosis hospital. Referred to Hygiene and Statistics Committee.

4.—From Central Trades and Labor Council protesting against the proposed increase of the tax on peddlers.

5.—From ratepayers from the parishes of Sacré-Coeur de Jésus, Hochelaga, St-Jean-Baptiste, Ste-Agnès, St-Pierre, St-Vincent de Paul, St Ann's, St. Joseph, St. Denis, St. Louis, St. Grégoire le Thaumaturge, Ste. Cunégonde, St. Henri, Ste Hélène, from the anti-alcoholic League, Hoch. Women's Christ. Union, Dist. Lodge of Good Templars, Unity Lodge of Good Templars, asking that the proposed by-law for the early closing of saloons be adopted by the Council.

6.—From ratepayers of the City (approximately 25,000) asking that the proposed by-law for the early closing of saloons be not adopted by the Council.

Laid on the table.

NOTICES OF MOTIONS.

7.—By Ald. Gallery to repeal by-law No. 394 *re* establishment of a municipal electric plant.

8.—By Ald. Mercier, to have a certain by-law printed.

ORDER OF THE DAY.

9.—The order of the day being read to consider a report from the Honourable Justice Cannon on the administration of the City, it was ordered that the said report be considered as read inasmuch as all the members of the Council are supplied with printed copies of the same.

In this connection, submitted and read a supplementary report from Mr. Arthur Gagné, secretary of the Royal Commission, appointed to make a general and complete investigation of the administration of Montreal, condemning certain members of the Council and others to pay part of the costs incurred in connection with said Royal Commission which was laid on the table.

The said report of Mr. Justice Cannon constituting the 1st order of the day was also laid on the table.

10.—The order of the day being read to consider a notice of motion by Ald. Robinson to fix the salary of the Commissioners,

The said notice of Motion was referred to the Finance Committee for examination and report.

11.—The order of the day being read for the 2nd and 3rd reading of a by-law to close bars at certain hours.

Ald. CARTER moved, seconded by Ald. J. B. A. MARTIN,

That the Council proceed to consider said by-law in 2nd reading.

Ald. L. A. Lapointe contended that said by-law was irregularly before the Council

(1) Because the same did not comply with the provisions of article 161 of the License Law.

(2) Because the same contained a blank when submitted in 1st reading and

(3) Because no provision was made in the notice of motion previously given or in the draft of by-law now before the Council, to amend or repeal by-laws Nos 28 and 36 bearing on the same subject.

And a debate arising,

His Worship the Mayor declared that in his opinion, rule 74 of the rules of Council did not apply to the present draft of by-law. He thought it advisable, nevertheless, that the Law Department should be consulted as to the legality of the proceedings before the Council.

Thereupon Ald. L. A. LAPOINTE moved, seconded by Ald. GIROUX,